



Frais compensatoire de garde

Par **CRYSTAL13014**, le **21/07/2010** à **13:31**

Bonjour,

J'ai un ami qui a divorcé depuis 1 an. Ses 3 enfants sont gardés par leur mère et lui les récupère 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances. Elle ne travaille pas, elle est au chômage. Lui travaille en milieu hospitalier et effectue des heures supplémentaires. La maman réclame des frais de garde supplémentaires sur les heures supplémentaires du papa qui ne peut pas venir chercher ses enfants à l'heure. Elle se considère comme nounou pendant les heures de retard du papa.
A t'elle le droit de réclamer ce genre de frais supplémentaires sachant qu'elle perçoit déjà la pension alimentaire ainsi que toutes les aides de la CAF ?
Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **rosanita**, le **21/07/2010** à **13:42**

Madame,

La mère des enfants exagère, déjà qu'elle perçoit toutes les aides de la CAF et une pension alimentaire,

Et le juge aux affaires familiales saura je pense tolérant et tiendra compte de l'emploi du temps particulier du père qui travaille dans un hôpital,

il est clair qu'elle semble de mauvaise foi.